## **VINCI**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex **Deloitte & Associés** 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### **VINCI**

Société Anonyme

Siège social : 1973, boulevard de la Défense, CS 1026 - 92757 Nanterre Cedex

Capital social : € 1 454 542 075

A l'Assemblée générale de la société VINCI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint de votre société.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 4115 308 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **VINCI SA**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris- La Défense, le 17 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Sertrand BallOCH thicry Lerous

Marc de Utllartay | Amnon Bendavid

Bertrand Baloche

Thierry Leroux

Marc de Villartay Amnon Bendavid



Nanterre, le 14 février 2025

# Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droits aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, telles que figurant dans le document joint s'élève à 4 115 308.30 euros.

C. LABEYRIE

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

1973 boulevard de La Défense CS 10268 F-92757 Nanterre Cedex Tél: +33 157 98 76 00 www.vinci.com



Réintégrations - Autres différences permanentes	
Frais Fondation VINCI	1 462 491,14
Frais Fabrique de la cité	821 717,16
Fondation de l'école Polytechnique	667 000,00
Fondation HEC	333 000,00
Fondation INSA	150 000,00
Cree ton avenir	130 000,00
Institut de l'entreprise	80 000,00
Institut Montaigne	68 000,00
Sciences politiques exécutive éducation	50 000,00
La Flèche saint Denis (SLF)	50 000,00
Meaux	50 000,00
Job in real life	45 000,00
Iddri (Développement durable & relations internationales)	40 000,00
Ifri (Institut français des relations internationales)	30,000,00
Fondation des ponts	30,000,00
Cité internationale universitaire	27 500,00
100 chances 100 emplois	15 000,00
Fondation VINCI pour la cité	10 000,00
Lycée Léopold Sédar Senghor	10 000,00
LPO France	10 000,00
Fondation de l'école Polytechnique	10 000,00
AFMD	8 000,00
Comite ONU femmes France	6 600,00
Emmaüs defi - fondateur Abbe pierre	6 000,00
Amicale bâtisseurs tunnel sous la manche	5 000,00
Total	4 115 308,30

1973 boulevard de La Défense CS 10268 F-92757 Nanterre Cedex Tél:+33 1 57 98 76 00 www.vinci.com